

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
SEANCE DU 26 Juin 2008**

Délibération DB 96- 2008

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

MEMBRES PRESENTS :

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAOULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, A. MAHE, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, Y. DREVES, J-G. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	D. CHARLES, J. LE POTTIER,
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

MEMBRES EXCUSES :

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PLERIN	R. KERDRAON, P. QUEMERE
PLOUFRAGAN	C. ORAIN
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	A. CROCHET, B. LE RUN, J-J. FUAN
TREGUEUX	A. JOUAN,
YFFINIAC	M. BALLAY

MEMBRES ABSENTS

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME

Nombre de conseillers en exercice : 68
 Nombre de présents : 62
 Nombre de votants : 62



CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 26 juin 2008

Délibération DB96-2008

Rapporteur : Monsieur Dominique LE MEUR

Objet : Pôle d'échange multimodal à la gare sncf - Avenant à la convention de groupement de commandes

EXPOSE DES MOTIFS

Un groupement de commande a été constitué entre la ville de Saint Brieuc, (coordonnateur du groupement), l'Etat, la CABRI, la Région Bretagne, le Conseil Général des Côtes d'Armor, la SNCF et RFF dont l'objet est une étude pour l'élaboration d'un pôle d'échange multimodal à la gare SNCF de Saint Brieuc.

Un marché à été conclu avec le cabinet d'études CODRA en décembre 2007 pour une durée d'un an.

Le montant initial du marché s'élève à 179 400 € TTC et est réparti à part égale entre les différents partenaires.

Aujourd'hui il est proposé un avenant au marché :

- Pour le prolongement de la durée de la phase 1 de la mission de 3 mois supplémentaires
- Sur la nécessité de réaliser une enquête supplémentaire d'accessibilité en gare SNCF.

La réalisation de cette prestation supplémentaire entraîne une augmentation de 9142,22 euros TTC pour l'ensemble des partenaires, soit une augmentation de 5,1 % par rapport au montant initial.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Déplacements saisie en date du 04 juin 2008,

Le Bureau saisi le 12 Juin 2008

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 62	Pouvoirs : 0	Total : 62	Exprimés : 62
Voix Pour : 62	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE

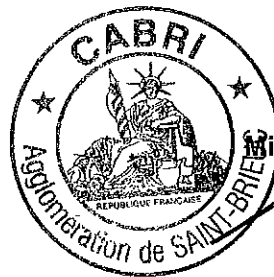
- D'autoriser le Président de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ;
- D'imputer la dépense sur le budget principal à l'article 2031 (études) et à la sous-fonction 815 (Plan de Déplacements Urbains) le surcoût de cette prestation

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2008
Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

04 JUIL. 2008

Le Président,



Michel LESAGE